

Société canadienne des postes—Loi

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Au moment de l'interruption du débat à 6 heures, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) avait la parole.

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, comme je suis un vieux routier de la radiodiffusion, je voudrais rafraîchir la mémoire de notre public, à la télévision et dans nos tribunes, quant à la motion que nous discutons. La voici:

Qu'on modifie le bill C-42, loi constituant la Société canadienne des postes, abrogeant la loi sur les postes et d'autres lois connexes et modifiant d'autres lois...

Nous discutons de la motion n° 1, qui est l'amendement au bill C-42 proposé par mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

Ce qui m'inquiète, à propos du bill C-42 et de la motion proposée par mon collègue, c'est le monopole que le gouvernement semble vouloir s'attribuer par voie de ce bill. Depuis très longtemps, tous les intéressés, soit le ministère des Postes, les syndicats, le ministre des Postes (M. Ouellet) et le gouvernement, sont convaincus que ce bill est probablement l'une des solutions aux problèmes qu'ont connus les services postaux. On dit qu'une fois qu'aura été créée la société d'État, beaucoup de conflits de travail et de problèmes de livraison postale disparaîtront. Le ministre des Postes m'a assuré, lorsque nous nous sommes rencontrés il y a environ une semaine, que la livraison du courrier sera étendue à de nouveaux secteurs.

Les Canadiens fondent beaucoup d'espoir sur ce bill. Ils espèrent qu'une fois qu'il sera adopté et que les services postaux seront pris en charge par une société d'État, les services s'amélioreront. Pour ma part, j'espère que ces vœux seront exaucés. Je dois dire que depuis environ un an, mes électeurs de Brampton-Georgetown m'ont formulé au sujet des postes des plaintes très graves et de plus en plus nombreuses. Le ministre m'a accordé un entretien et nous avons discuté de ce problème. Le ministre, moi-même et tous les députés, espérons que lorsque le ministère des Postes aura été transformé en société de la Couronne, beaucoup de problèmes disparaîtront.

Si les problèmes subsistent, il est juste alors de dire que les Canadiens devraient pouvoir faire un choix et que les postes ne devraient pas constituer un monopole. Les gens devraient pouvoir choisir comment ils veulent faire livrer leurs catalogues et leurs factures. Dans ma région, les services d'électricité et de gaz livrent leurs propres factures et, comme l'a signalé mon collègue, le député de Mississauga-Sud, les gens de la région de Peel veulent obtenir l'assurance que cela sera permis si le service postal fait défaut.

J'ai promis de parler brièvement ce soir, monsieur l'Orateur. Comme mon ami néo-démocrate était légèrement agacé de ne

pas avoir obtenu la parole avant moi parce que certains députés toriens l'ont précédé, j'ai promis de parler brièvement. Toutefois, je voudrais soulever deux points.

Tout d'abord, je me préoccupe des petits groupes, notamment des cadets de l'air, des scouts et des jeannettes, qui, moyennant une infime rétribution et pour recueillir des fonds, distribuent les avis de réunion organisée par une association communautaire ou une association politique locale quelconque. La chose m'inquiète, car cela pourrait leur attirer une foule d'ennuis de la part des postes si nous n'adoptons la motion n° 1 qui est un amendement tendant à définir une lettre. Ainsi, les groupes de ce genre et les services publics pourraient distribuer leur propre documentation. Dans ma région, je sais que des associations de jeunes assument ce rôle pour le compte de certains organismes communautaires qui peuvent ainsi être certains que leur documentation sera distribuée à temps. Cela m'ennuierait que les jeunes soient privés de ce privilège.

Ce soir, j'aimerais bien demander au ministre d'expliquer à la Chambre comment il peut justifier son refus de la proposition d'amendement du député de Mississauga-Sud. Je trouve cette proposition d'amendement tout à fait opportune. Ce que le député de York-Nord (M. Gamble), le député de Mississauga-Sud et moi-même avons dit a dû sûrement convaincre le ministre qu'il y a lieu d'incorporer au bill cette proposition d'amendement. Celle-ci n'enlèverait rien au bill et maintiendrait le privilège dont ces groupes jouissent au Canada.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Calgary-Nord (M. Wright) a la parole.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) invoque le Règlement.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, on m'avait dit que je parlerais ensuite. J'avais cédé le pas au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid).

M. l'Orateur adjoint: Si le député de Calgary-Nord y consent, je donne la parole au député de Kootenay-Est-Revelstoke.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, c'est assurément un plaisir pour moi de parler au nom du Nouveau parti démocratique au sujet de cet amendement proposé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Le comité a siégé pendant de longues heures fastidieuses. Nous avons parfois eu trois séances du comité en une seule journée pour débattre des questions traitées dans le bill. En tant que membre de ce comité, je déplore le fait que nous ayons à revenir sur toutes ces questions ce soir dans le cadre du débat sur cet amendement.

Je voudrais faire une remarque sur la définition de courrier postal. Le fait est que des groupes de pression importants nous ont présenté des instances et que certains d'entre eux ont même assisté à toutes les séances du comité. Des délégations des services de messageries ont assisté intégralement à toutes les séances de comité. Une vingtaine de sociétés, dont Bell Téléphone et CP Télécommunications, ont présenté une résolution conjointe comportant certaines demandes. Les éléments de droite du parti conservateur se sont exprimés en faveur des services de messageries et des sociétés de télécommunications pour essayer de réduire autant que possible le monopole d'État